

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 FEVRIER

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de février à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

Etaient présents : M. TOURAINE Michel Maire, Mmes BAINARD Corinne 1^{re} adjointe, DESFAUCHEUX Sophie 3^{ème} adjointe, M. POUGAT Patrick 4^{ème} adjoint, Mme MALE Angélique, M. DELYS Frédéric, Mmes BOCQUET Nadine, VACHER Véronique, M. GOSSE Jean-Luc, THENARD Philippe, BELLIARD Jean-Claude, NAULEAU Luc, Mme HERBLOT Marie-Claude, M. LEJEUNE Daniel, Mme FOURNIER Véronique.

Absents excusés : M. SAINT Pierre 2^{ème} adjoint (procuration à Mme BAINARD Corinne), Mmes VANDYSTADT Sophie (procuration à Mme BOCQUET Nadine), DUCHESNE Céline (procuration à M. TOURAINE Michel), Mme BARCOU Christine (procuration à M. THENARD Philippe), M. BESSE David.

Absents : M. BIGOT Ludovic, Mmes LESCALLIER Magali, CHEZIERE Marie-Line,

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, Mme MALE Angélique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2017 à l'approbation des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité,

I) **FINANCES :**

A) **BUDGET PRINCIPAL**

1) **Théâtre de l'Eventail : demande de subvention auprès du Conseil Départemental :**

Le Conseil, **à l'unanimité,**

Après délibération,

CHARGE monsieur le Maire de solliciter une subvention près du Conseil Départemental.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2) **Subvention pour la rénovation des façades situées dans le périmètre rapproché de la ZPPAU :**

Le Conseil,

Après délibération, **à l'unanimité,**

ACCEPTE de renouveler le versement d'une subvention aux particuliers ou commerçants qui rénovent la façade sur rue de leur propriété ou de leur commerce situé dans la ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain) secteur central dense.

PRECISE que la dépense minimum engagée par les intéressés sera de 5000 € HT

FIXE le montant de l'aide à 1 000 €.

AJOUTE que les originaux du devis et de la facture acquittée devront être déposés avec un RIB les concernant, au service comptabilité de la Mairie.

II) **TRAVAUX**

A) **PROJET DE GROUPE SCOLAIRE :**

1) **Cession à titre gratuit du terrain d'assiette :**

Le Conseil,

Après délibération, **à la majorité (Mmes BOCQUET et WANDYSTADT votent**

CONTRE)

ACCEPTE le projet du groupe scolaire

ACCEPTE de céder à titre gratuit une partie du terrain cadastré AB 187 nécessaire à l'implantation du groupe scolaire.

CHARGE le Maire d'informer la Présidente de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

2) Travaux d'aménagement :

Le Conseil,

Après délibération **à la majorité (Mmes BOCQUET et WANDYSTADT votent**

CONTRE)

ACCEPTE de prendre en charge une partie des travaux de voirie liés notamment à la sécurisation des accès.

III) **URBANISME** :

A) CCPG-PLUi : PERIMETRE DE LA ZPPAU :

Le Conseil,

Après délibération, **à la majorité,**

DECIDE de supprimer les abords extérieurs à la ZPPAU

DELIMITE le périmètre de la ZPPAU intitulé « site patrimonial remarquable »

IV) **ADMINISTRATION GENERALE** :

A) SPECTACLE « IL ETAIT UNE FOIS PUISEAUX » :

1) Délibération de principe sur la continuité du spectacle jusqu'au terme du mandat :

Le Conseil, **à la majorité, (Mmes VACHER et HERBLOT s'abstiennent)**

Après délibération,

ACCEPTE de continuer à organiser le spectacle « Il était une fois Puisseaux » jusqu'au terme du mandat.

AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

2) Demande de subvention auprès du Groupe d'Action Locale « Pithiverais et Gâtinais » :

Le Conseil, **à l'unanimité,**

Après délibération,

SOLLICITE une subvention au maximum de la part de Leader France pour le dossier « Il était un Fois Puisseaux » déposé auprès du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Locale).

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

B) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

1) Création d'une régie communale :

Le Conseil, **à l'unanimité,**

Après délibération,

Vu l'article L. 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE le Maire à créer une régie de recettes pour la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} mars 2018.

CHARGE le Maire d'établir l'arrêté de création et de procéder à la nomination du régisseur.

C) RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA GENDARMERIE :

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

RENOUVELLE le bail de location de la caserne de gendarmerie à compter du 1^{er} février 2018 aux conditions suivantes :

- Que le bail soit établi au nom de l'Etat gendarmerie,
- Durée : 9 ans,
- Point de départ : 1^{er} février 2018,
- Préavis de résiliation : 3 mois,
- Montant annuel du loyer : 45 150 €(avis sur la valeur locative jointe),
- Paiement du loyer : trimestriel à terme échu,
- Révision du loyer : triennale en fonction de la valeur locative réelle des locaux, dans la limite de la variation de l'indice de l'INSEE du coût de la construction.

AUTORISE le Maire à signer le nouveau bail avec l'Etat gendarmerie.

D) CICLIC : Cinémobile :

1) Autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention triennale :

Le Conseil, à l'unanimité

Après délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et le CICLIC définissant les objectifs et les moyens.

E) TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :

1) Autorisation de procéder à la télétransmission des actes

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

DÉCIDE : de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité y compris les documents budgétaires

DONNE son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services concernés pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

DONNE son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Loiret, représentant l'Etat à cet effet.

2) Autorisation à M. le Maire à signer la convention avec M. le Préfet :

le conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

AUTORISE le maire à conclure la convention correspondante avec Monsieur le préfet du LOIRET.

F) CCPG –AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX ROUTE DE GRANGERMONT :

Le Conseil, à l'unanimité,

Après délibération,

PREND ACTE que le nom de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais se substitue à celui de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines dans la convention signée le 27 septembre 2016 entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines.

CHARGE le Maire de transmettre cet avenant à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

G) **LOCATION D'UN STUDIO POUR UN STAGIAIRE DE SANTE :**

Le Conseil, **à l'unanimité**,

Après délibération,

ACCEPTE de louer un studio situé rue de l'Eglise, appartenant à M. NOVO pour un montant mensuel fixé à 220 € toutes charges comprises pendant 1 an.

PRECISE que ce studio sera mis à la disposition d'un stagiaire de santé pour permettre une installation définitive en vue de l'aménagement de la maison de santé au moyen d'un bail précaire.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de location pour une durée d'un an.

V) **INFORMATION :**

Le Conseil Départemental invite les communes à la cérémonie de lancement des actions du 1^{er} schéma départemental de Lecture Publique le lundi 19 février à 16 heures Grande Halle du Château de Chamerolles.

VI) **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,

La séance est levée à 21h 20

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

**Le Maire,
Michel TOURAINÉ**